

Motion du Conseil d'administration de l'Université du Mans

Vote électronique ouvert du 4 au 9 décembre 2023

Budget Rectificatif n°2 - 2023

Alerte sur la situation budgétaire de l'Université du Mans

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- VU** *le code de l'Education et notamment son Art. L.712-2 ;*
- VU** *la délibération n°2020-03-31-043 du Conseil d'administration réuni en séance le 31 mars 2023 relative aux modalités d'adoption des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial de l'établissement ;*
- VU** *les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017.*

**Ces motions ont recueilli 0 abstention, 18 voix pour et 0 voix contre.
Le quorum exigé par l'article 12.4 des statuts de l'établissement a bien été atteint.**

Motion proposée par la Gouvernance

« La situation financière de l'Université du Mans est extrêmement préoccupante, comme celle d'autres établissements de l'enseignement supérieur. En l'espace d'une année, son fonds de roulement et sa trésorerie seront divisés par deux, l'université affichant désormais un déficit de près de 6 000 000 €. Le poids de la masse salariale représente 86,2 % des recettes encaissables, ce qui est largement supérieur au seuil critique fixé par l'État (83 %).

Lors de la conception du budget initial, plusieurs paramètres avaient été pris en compte, notamment l'augmentation importante du coût de l'énergie (évaluée à 2,6 M€). Il apparaît au moment du second budget rectificatif que, si des dépenses nouvelles imposées par l'État n'étaient pas survenues en cours d'année, le déficit aurait été moindre. En effet, en 2023, l'État n'a compensé ni les nouvelles mesures prises, telles que l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires et la prime pouvoir d'achat, ni l'impact financier du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) annuel.

Le Conseil d'administration de l'Université du Mans regrette vivement que ces décisions aient engendré des difficultés budgétaires durables, lesquelles ne pourront qu'impacter les actions pédagogiques, de recherche et l'organisation administrative de l'établissement, alors même que des projets structurants d'expansion sont à l'étude avec le soutien des collectivités de Sarthe et de Mayenne.

Le Conseil d'administration de l'Université du Mans demande donc la compensation intégrale des dépenses imposées par l'État, ainsi qu'un accompagnement financier à la hauteur des ambitions de l'établissement. »

Nombre de membres en exercice lors de la séance du 9 novembre 2023 : 36

Motion proposée par la FSU

« La situation financière de l'Université du Mans est extrêmement préoccupante. Comme d'autres établissements de l'enseignement supérieur de sa typologie, l'Université du Mans est en quasi-faillite. En l'espace de deux ans, son fonds de roulement et sa trésorerie ont été divisés par deux. Le poids de la masse salariale pointe à 86,2% largement supérieur au taux « toléré » par le rectorat (83%). En conséquence, l'université affiche un déficit de près de 6 000 000 €, du jamais vu.

Indéniablement, l'État porte une grande part de responsabilité dans cette situation critique dans laquelle se retrouve notre université. En plus du sous-financement chronique qui caractérise l'Enseignement Supérieur et la Recherche publics en moyens récurrents, l'État ne compense pas l'impact financier du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) annuel, ni celui des mesures qu'il a lui-même décidé (augmentation du point d'indice des fonctionnaires, prime pouvoir d'achat).

Parallèlement, l'État investit des milliards d'euros dans le cadre des Programmes d'Investissement d'Avenir (PIA), devenus France 2030, au profit d'une dizaine d'universités dans le but de les faire progresser dans les classements internationaux, qui deviennent désormais le principal objectif de sa stratégie politique.

Le Conseil d'administration de l'Université du Mans condamne fermement cet état de fait qui conduit à des situations répétées d'étouffement budgétaire à l'œuvre depuis l'adoption de la loi LRU adoptée en 2007 et le passage aux RCE en 2011 pour notre établissement et la gestion locale de la masse salariale qui en découle. Ce désengagement sélectif visant des universités comme la nôtre s'est intensifié sous la présidence d'Emmanuel Macron qui l'assume clairement notamment à travers ses déclarations et celles de sa ministre de l'ESR. Il est à craindre que si ce transfert de charges continue d'augmenter sans compensation, l'université du Mans devra puiser dans ses réserves pour pallier ce désengagement programmé de l'État, mettant ainsi en péril son fonctionnement et compromettant ses projets de développement.

Par conséquent, des postes libérés par les collègues partant à la retraite sont gelés, convertissant la masse salariale générée en budget de fonctionnement pour faire face aux dépenses, réduisant le taux d'encadrement de nos étudiants ce qui dégrade la qualité de nos formations et nos activités de recherche. Plus récemment, cela a conduit à des coupes budgétaires insoutenables pour les différentes composantes, notamment depuis le refus par la rectrice du budget rectificatif 2023. Cela a eu un impact très négatif sur la rentrée universitaire, les conditions d'études des étudiants, ainsi que sur les conditions de travail des personnels. Cette situation provoque de l'inquiétude chez de nombreux collègues, en particulier les contractuels qui craignent légitimement d'être les premiers touchés par cette politique d'austérité.

Dans ce contexte, il est à craindre que l'autorité de tutelle n'impose des mesures encore plus draconiennes à notre université, ce qui entraînerait inévitablement la fermeture de formations, de laboratoires et une réduction drastique de nos activités académiques, au détriment de notre territoire et de ses habitants. Cela aggraverait davantage la situation d'un territoire qui deviendrait en plus d'être un désert médical, un désert scientifique.

Le Conseil d'Administration de l'Université du Mans, réuni pour discuter du Budget Rectificatif 2023, dénonce cette situation et la gestion financière de crise à laquelle notre université est désormais acculée. Il demande également instamment à la présidence de l'université et à la tutelle que notre établissement reste en mesure d'assurer, d'ici la fin de l'année 2023, pleinement et dans des conditions non dégradées, l'ensemble des missions qui sont les siennes.

Compte tenu du BR 2023, il apparaît clairement que si aucune mesure d'urgence n'est proposée par la tutelle et la présidence de l'université, le Budget Initial (BI) 2024 sera

Nombre de membres en exercice lors de la séance du 9 novembre 2023 : 36

catastrophique. Cela nous empêcherait d'accomplir nos missions d'enseignement supérieur et de recherche et nous conduirait inexorablement à terme à l'horizon 2030, voire avant, vers l'unique issue que semble nous réserver la tutelle, à savoir la transformation de notre université de plein exercice en un collège universitaire de territoire. Nous nous opposons fermement à cette perspective. »

Le Mans, le 12 décembre 2023

Le Président de l'Université du Mans

Pascal LEROUX



Nombre de membres en exercice lors de la séance du 9 novembre 2023 : 36
